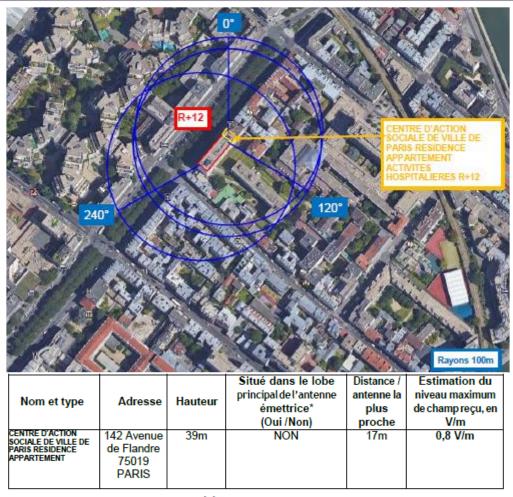
Téléphonie Mobile Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

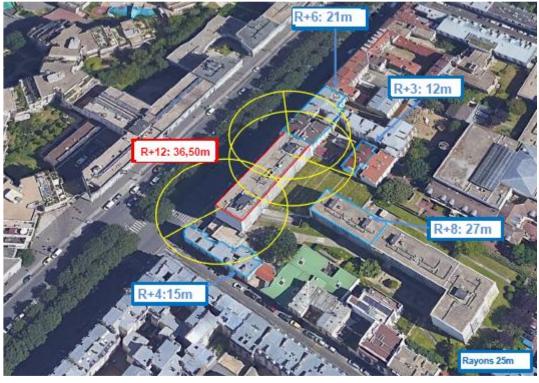
Informations générales :					
Opérateur	SFR	Arrdt	19 ^{ème}		
Nom de site	CORENTIN	Numéro	750313		
Adresse du site	136-140, avenue de Flandres	Hauteur	R+12 (36,50 m)		
Bailleur de l'immeuble	Social SADIF	Destination	Habitations		
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives.				
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts. Un autre opérateur présent sur le site OF (30°, 150° et 270°).				
Dossier soumis à Déclarat	ion Préalable ou Permis de Construire ?		Oui (DP)		
Calendrier de suivi du dossier					
Date de validation de la v	version précédente du dossier 16/04/2				
Date d'enregistrement à	l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	24/02/2020			
Date limite de réponse de	e l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois) 24/04/2020				
Historique et contexte					
Objet de la demande					
Motivation de l'opérateur	SFR prévoie de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.				
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz, couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.				
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 3,10 m et 6,40 m	Tilts (degrés)	3° à 10°		
Estimation	$0^{\circ} < 3V/m$; $120^{\circ} < 2V/m$; $240^{\circ} < 3V/m$	Vis-à-vis (25m)	Néant		
Divers					
Incidence visuelle					
Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.				
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).				
Hauteur antennes/sol	34,20 m azimut 0 $^{\circ}$; 38,30 m azimut 120 $^{\circ}$; 35,60 m azimut 240 $^{\circ}$				
	Conformité du dossier				
Observations Mairie d'arrondissement :					
Avis AEU :		Favorab	le Défavorable		

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



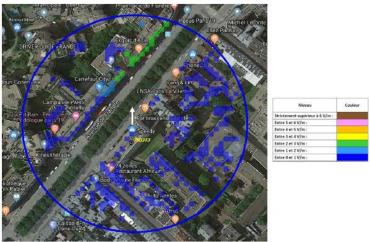
*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

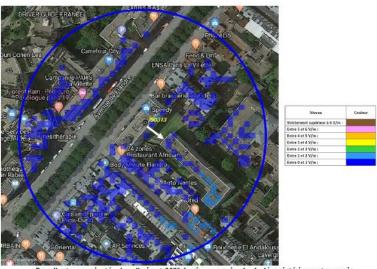


Simulation et conformité au seuil de la Charte

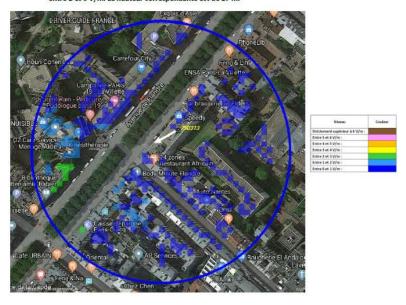
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3V/m. La hauteur correspondante est de 26 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 22 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 27 m.

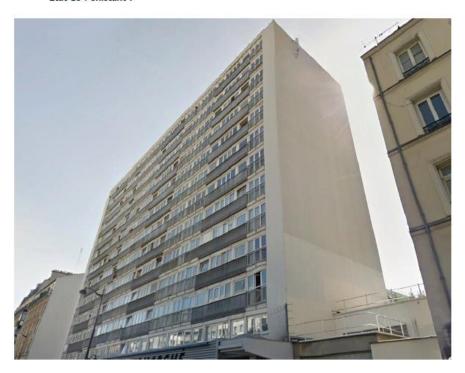


	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	Entre 2 V/m et 3V/m	Entre 1 V/m et 2 V/m	Entre 2 V/m et 3 V/m
Hauteur	26 m	22 m	27 m

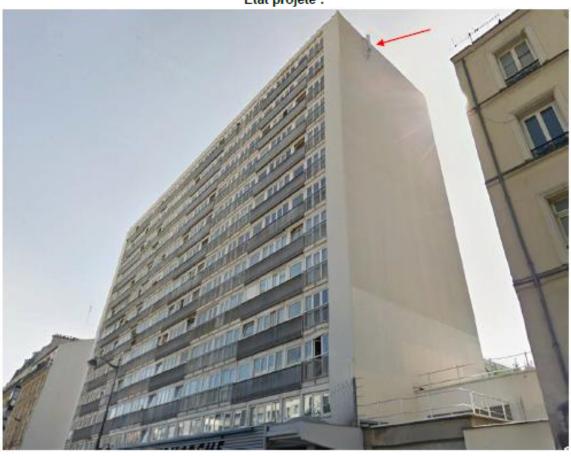
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :

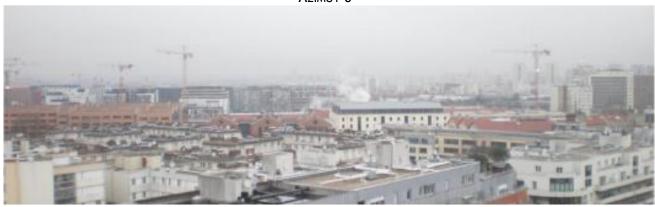


Etat projeté :

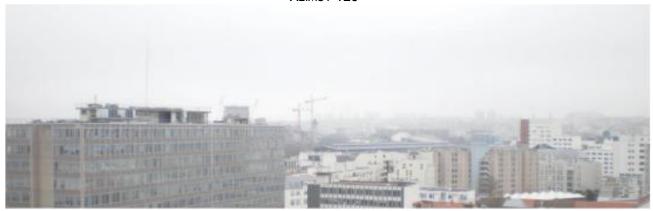


Vue des Azimuts

Azimut 0°



AZIMUT 120°



AZIMUT 240°

